
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 décembre 2020 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 1875

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 décembre 2020, en y retirant les articles 20.048, 20.049, 30.004 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1876

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 1877

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 1878

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2020 pour l'adoption du budget 2021 ainsi que l'adoption du PDI 2021-2030 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 1879

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020 pour l'adoption du budget 2021 ainsi que l'adoption du PDI 2021-2030 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 1880

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 1881

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE20 1882

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE20 1883

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 3 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE20 1884

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE20 1885

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE20 1886

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.012

CE20 1887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la modification de la répartition budgétaire des dépenses afin de permettre l'acquisition de 14 véhicules en 2020 et de 11 véhicules en 2021 dans le cadre du contrat accordé à Les Solutions Enovert inc. (CM20 0923);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1208872004

CE20 1888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 658,39 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 548 812,28 \$ à 699 470,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207157005

CE20 1889

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 274 905,55 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 013 403,75 \$ à 1 343 290,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 981,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1207157006

CE20 1890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Trois Diamants Auto (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de véhicules authentiques (OEM) de marque Chrysler, pour une somme maximale de 746 187,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18258;
- 2- d'autoriser une dépenses de 111 928,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1205382011

CE20 1891

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Audio, DVD, Blu-ray, livres audio, cours de langues et disques vinyles, assortie d'une prolongation de 12 mois;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18371 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel, pour une dépense estimée à 1 839 600 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1200138004

CE20 1892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 881 963,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022, dans le cadre du contrat accordé à WM Québec inc., maintenant le montant total de l'entente-cadre à 3 271 576,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1204338007

CE20 1893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Stelem (Canada) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de rechange pour bornes d'incendie, pour une somme maximale de 778 052,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18263;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1204132005

CE20 1894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Asplundh Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de coupe de jardinage acérico-forestier au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - phase 2, pour une période de trois mois (janvier à mars 2021 inclusivement), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 445,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18455;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 15 122,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207675002

CE20 1895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Certiflo inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de huit bras d'arrosage avec base coulissante sur des camions multimodes de classe 393 de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 181,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18233;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 918,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1208872007

CE20 1896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 287 437,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1208984002

CE20 1897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 195 985,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc., Publications 9417, (CG16 0606), aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 726 025,80 \$ à un montant total approximatif de 922 011,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1207104001

CE20 1898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Géninnovation (9152-4629 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de forages et d'essais spéciaux pour le lot 1, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 063,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17949;

- 2 - d'autoriser une dépense de 56 206,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour une durée maximale de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1207231077

CE20 1899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, trois contrats pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de deux ans, pour une dépense totale de 4 333 545,72 \$, taxes incluses, répartie comme ci-dessous, conformément à l'appel d'offres public 20-18513

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	Ville-Marie	1 749 137,67 \$
	Le Plateau-Mont-Royal	1 179 137,61 \$
	Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 405 270,44 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207286007

CE20 1900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 516 107,55 \$, taxes incluses, pour défrayer les dépassements de coûts de location dans le cadre de contrats octroyés au ministère des Transports, division CGER (CA16 090081, CA16 270085, CA09 090338, CA09 270073, DB080482003, CA08 220335) avant le 1^{er} Janvier 2017 (Regroupement du Service du matériel roulant et des ateliers);
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1208407001

CE20 1901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 671 121,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau dans le cadre du contrat accordé à UBA inc. (CG19 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 713,81 \$ à 1 757 835,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207100005

CE20 1902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Télécommunications Grimard inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, trois contrats pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'entretien des infrastructures de systèmes de transport intelligents du Centre de gestion de mobilité urbaine, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18273 :

Lots	Contrats (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1 - Caméras d'observation et système de gestion de vidéo	767 030,69 \$	38 351,53 \$	805 382,22 \$
2 - Réseautique	455 289,54 \$	22 764,48 \$	478 054,02 \$
4 - Télécommunications sans-fil et cellulaire	410 527,67 \$	20 526,38 \$	431 054,05 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 81 642,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une appropriation de 1 254 503,14 \$ de la réserve de la voirie locale en 2021 afin de financer les travaux;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1202968030

CE20 1903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, la deuxième option d'une année de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG16-0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 884 815,08 \$ à 3 428 783,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208693003

CE20 1904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 379 701,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG18 0104), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 334,21 \$ à 1 339 035,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1208693005

CE20 1905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer, pour le lot 1, l'option de deux années de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 313 057,03 \$ taxes incluses, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada ltée (CG18 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 007 162,31 \$ à 3 320 219,34 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1208693004

CE20 1906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), anciennement le CSPQ, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 197 596,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1205942005

CE20 1907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'acquisition et l'entretien des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware pour la période du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2024, pour une somme maximale de 2 299 826,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1206871006

CE20 1908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 993 319,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18471;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1207684006

CE20 1909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2023 par laquelle Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des d'équipements pour salles de réunion, pour une somme maximale de 2 563 663,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18280;
- 2- d'imputer cette dépense au budget de fonctionnement des unités d'affaires concernées. Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets, et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1207684007

CE20 1910

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 32 748,89 \$, taxes incluses, pour le projet d'enfouissement du réseau câblé aérien sur un tronçon de la rue Honoré-Beaugrand dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron ltée (CM17 1213) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 118 989,10 \$ à 163 461,20, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 723,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1206393001

CE20 1911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Constructions Berka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Robert-Bourassa, située au 41, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 390,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15582;
- 2- d'autoriser une dépense de 146 478,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 151 893,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1208946002

CE20 1912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce, située au 3755, rue Botrel, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 956 592 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15583;
- 2- d'autoriser une dépense de 191 318,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 320,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1208946003

CE20 1913

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat accordé à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), (CM19 0705), pour la réalisation des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles – Appel d'offres public 453310;

- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après que les paiements finaux du projet seront faits.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1207231075

CE20 1914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 163 825,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux nécessaires en période hivernale, supplémentaires aux travaux de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 305402 (projet 11-03) accordé à Dimco DL inc. (CG18 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 691 485,79 \$ à 5 855 311,50\$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un virement de 163 825,71 \$ taxes incluses en provenance du budget autorisé pour les dépenses incidentes vers le budget des contingences.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1207231078

CE20 1915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 652 845,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1722;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1200649009

CE20 1916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Hut Architecture inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études d'avant-projet et programme fonctionnel et technique (option en service additionnel) pour le projet de réaménagement de la cour de services Saint-Léonard, située aux 7800-7900 rue de la Salette dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 481 477,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18335;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 147,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 073,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1208831003

CE20 1917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, lequel s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour terminer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 50 000 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1207261001

CE20 1918

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 124 733,51 \$, taxes incluses, pour le contrat 4 pour des services professionnels, sur demande, de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne dans le cadre du contrat accordé à Nova concept (CE19 0140);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser les dépenses additionnelles pour les contrats 1, 2 et 3 pour des services professionnels, sur demande, de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées et pour les montants indiqués en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 710 006,86 \$ à 2 565 010,29 \$, taxes incluses (CE19 0140 et CG19 0022);

Contrat 1 Nova concept	223 894,27 \$
Contrat 2 Médial SST	299 435,02 \$
Contrat 3 Alia conseil	206 940,63 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1205138001

CE20 1919

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, par laquelle Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 394 927,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1728;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Groupe Intervia inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1200649010

CE20 1920

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18407, et répartie comme suit :
 - un montant maximal de 174 769,36 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
 - un montant de 134 283,44 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1208864002

CE20 1921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Firme TotalMed Solutions Santé inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 414 772,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1208548002

CE20 1922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la 2^e prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 182 292,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'exams médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 705,39 \$ à 1 051 998,26 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver l'addenda no 2 à la convention du 9 novembre 2016 (CG16 0625) à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 208,65 \$, taxes incluses, pour des frais accessoires pour la mise en disponibilité du fournisseur, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 051 998,26 \$, à 1 058 206,91 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1208548001

CE20 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 897 726,78 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, pour une durée approximative de deux ans, dans le cadre des trois contrats accordés à Imperial Traitement inc. (Veolia ES Canada Services Industriels inc. après fusion) (CM18 0246), majorant ainsi le montant total des contrats de 11 549 905,61 \$ à 17 447 632,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1207707001

CE20 1924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisation à but non lucratif (OBNL), afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement technologique pour la mobilité intégrée, pour la somme maximale de 366 195,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1205006003

CE20 1925

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1200348006

CE20 1926

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Cercles des jeunes naturalistes, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1200348007

CE20 1927

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1200348005

CE20 1928

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1200348008

CE20 1929

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fondation du Jardin et du Pavillon Japonais de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1200348009

CE20 1930

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la prolongation de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour une année, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1200348010

CE20 1931

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet convention de licence d'utilisation de logo d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal par la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour l'édition 2020-2021 de la Dictée P.G.L.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1206157004

CE20 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'entente présentement en vigueur entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec prévoyant le versement à la Ville d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec. Cette compensation financière est établie à un montant maximal de 2 039 708 \$, le tout selon les règles prévues à la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1203302002

CE20 1933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-ville;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 495 052 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1205842002

CE20 1934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la signature du projet de convention de distribution de biens et règlements de dettes avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en date du 30 juillet 2020;
- 2 - d'autoriser la réception de la somme de 3 968 760 \$ en provenance de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- 3 - d'autoriser le versement de 150 000 \$ à C2 MTL et de 175 000 \$ à Antenne Créative au nom de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- 4 - de déposer la somme de 1 500 000 \$ dans les revenus reportés de la Ville jusqu'au 15 janvier 2022;
- 5 - de remettre la somme de 1 050 442 \$ au gouvernement du Québec;
- 6 - de déposer la somme de 1 093 318 \$ au fonds consolidé de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1204784002

CE20 1935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 11 237,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1204069015

CE20 1936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de première convention de modification du bail (CG11 0304) par lequel la Ville de Montréal loue de 9229-5138 Québec inc., pour une période additionnelle de un an, à compter du 1^{er} mai 2021, les locaux établis au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'immeuble situé au 3711, rue Saint-Antoine Ouest, d'une superficie de 53 320,27 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 1 928 041,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1204069004

CE20 1937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9006-9311 Québec inc., pour une période de 15 mois à compter du 3 octobre 2020, un terrain constitué du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 311 mètres carrés (3 349 pieds carrés), à des fins d'aire de chantier, en lien avec le projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, pour un loyer total de 124 545 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1205941006

CE20 1938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification du bail (CG12 0049) par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2021, un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total 740 450,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1204069009

CE20 1939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Incloud Accounting Inc., pour une période de trois ans et cinq mois, des locaux sis au 7140, rue Albert-Einstein, soit le local 100-06 à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, d'une superficie totale de 114 pieds carrés et le local 100-08, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2023, d'une superficie totale de 173 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 27 880 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1208933003

CE20 1940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada (CNRC), pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 juillet 2022, les locaux 100-04, 100-7, 100-10, 205 et 208, situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie d'environ 577 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 73 608,00 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1208933005

CE20 1941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9281-3716 Québec inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022, le local 103 situé au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie d'environ 252 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 25 828,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1208933004

CE20 1942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, et des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 21 539,04 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1204069017

CE20 1943

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 724 \$ aux organismes ci-après désignés pour 10 événements et un dossier de candidature, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, soit plus spécifiquement :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2020 - Dépôt 1 - 1^{er} février 2020

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Qualification finale world tennis tour jr	Association canadienne de tennis	1 933 \$	3 %

<i>Volet 2 : National</i>			
Challenger Celtique (24 au 26 juillet)	Club volley-ball Celtique inc.	4 000 \$	14 %
Championnat canadien d'athlétisme en salle	Fédération québécoise d'athlétisme	5 166 \$	6 %
Finale nationales	Canadian Water Polo Association inc.	3 617 \$	3 %
Les championnats canadiens seniors	Canadian Water Polo Association inc.	2 335 \$	8 %
<i>Volet 3 : Métropolitain</i>			
17 ^e édition du tournoi de basketball BABE (28 novembre au 6 décembre)	Association de basketball Born Again	5 250 \$	8 %
TOTAL		22 301 \$	

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2020 - Dépôt 2 - 1^{er} septembre 2020

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Série Mondiale de basketball 3x3	Basketball Montréal	24 000 \$	5 %
<i>Volet 2 : National</i>			
Tournoi invitation de goalball (24 au 26 janvier)	Association sportive des aveugles du Québec	1 800 \$	18 %
<i>Volet 3 : Métropolitain</i>			
Triathlon ESPRIT de Montréal (12 au 13 septembre)	ISM Sport Association inc.	10 000 \$	2 %
Série On court Montréal! (18 juillet au 3 octobre)	Triathlon International de Montréal	9 000 \$	14 %
<i>Volet 4 : Candidature</i>			
Championnat du monde cadet 2021	Judo Canada	8 623 \$	29 %
TOTAL		53 423 \$	

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1205978004

CE20 1944

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000\$ à Le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du centre-sud-de-l'île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la rédaction d'un document de vulgarisation résumant les études récentes sur la qualité de l'air à Montréal et sur l'impact de celle-ci sur la santé des citoyens;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1207698001

CE20 1945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 420 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3, pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1208832001

CE20 1946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Triathlon International de Montréal pour soutenir sa mission à la suite de l'annulation de l'édition 2020 du Triathlon international de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1208475004

CE20 1947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2020;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1206767001

CE20 1948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Culture Montréal (CG20 0461) et accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ afin d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées dans le contexte des défis soulevés par la COVID-19, majorant ainsi le montant total de l'entente de 140 000 \$ à 180 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1207019007

CE20 1949

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'Accélérateur Ecofuel (CE19 1009) sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2 - d'imputer la dépense totale de 75 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1207952005

CE20 1950

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CE20 0531), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;

- 2 - d'imputer la dépense totale de 7 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1208031004

CE20 1951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 2 - d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (CG19 0301), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie;
- 3 - d'imputer la dépense totale de 326 035 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1200191008

CE20 1952

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 \$ à Jeunesse au Soleil dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1204970001

CE20 1953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$, échelonné sur cinq ans (2020-2025), à la Chaire de recherche Mobilité de la Corporation de l'École polytechnique de Montréal afin de soutenir exclusivement le Programme de recherche de son troisième mandat de cinq ans, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1207999004

CE20 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada (CG19 0300), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités de projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1208832002

CE20 1955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 215 000 \$ pour soutenir le Conseil de l'économie sociale de l'île de Montréal au cours de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1208973001

CE20 1956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Verdun, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation du Natatorium dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Adopté à l'unanimité.

30.001 1204815005

CE20 1957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser le projet de rénovation et reconstruction partielle du Centre récréatif Gadbois, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1204332003

CE20 1958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1208160001

CE20 1959

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement transitoire du boulevard Saint-Joseph Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1201097017

CE20 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 274 166 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1205264001

CE20 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 34 823 339,28 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1205264002

CE20 1962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts local destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2019 au montant de 10 241 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1209019002

CE20 1963

Attendu :

- que l'objectif de la désignation Ville amie des abeilles Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs; et
- que les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore; et
- que les villes/cantons/communautés Premières nations et leurs habitants ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés; et
- que protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté; et
- qu'en devenant une Ville amie des abeilles, la Ville de Montréal peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- que la Ville de Montréal accepte la désignation de Ville amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme de Bee City Canada;
- 2- que la directrice par intérim du service de l'Espace pour la vie soit autorisée à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1203942001

CE20 1964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler les mandats de M^e Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin comme administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain – (Exo) pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1208514003

CE20 1965

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de désigner monsieur Jean Paré, urbaniste, à titre de président du Comité Jacques-Viger;
- 2- de remercier monsieur Patrick Marmen pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1200132006

CE20 1966

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un paiement de 316 794,11 \$ à la suite du jugement rendu le 5 mai 2020 dans le dossier La compagnie d'assurance Travelers du Canada c. Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Cainnech Lussiaà-Berdou, le chèque suivant :
 - 316 794,11 \$ à l'ordre de DeGrandpré Chait en fidéicommiss
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1208850004

CE20 1967

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1206407047

CE20 1968

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlement « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlement « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultations publiques prévues conformément à la loi;

- 4 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultations publiques prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206938002

CE20 1969

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » par l'abrogation du paragraphe 15 de l'article 2 de l'annexe A afin de transférer la responsabilité de l'entretien (sanitaire/hivernal) et de la surveillance du chalet du Mont-Royal et du pavillon du Lac aux castors du Mont-Royal de l'arrondissement de Ville-Marie au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 287 600 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour l'année 2021 à cette fin;
- 3 - d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de (-) 287 600 \$ au budget de l'arrondissement de Ville-Marie et de (+) 287 600 \$ au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à partir de 2022 à cette fin;
- 4 - et le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208752003

CE20 1970

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1204815006

CE20 1971

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204815007

CE20 1972

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1208862002

CE20 1973

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1207632002

CE20 1974

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1207632001

CE20 1975

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au Programme de réfection des structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1208465002

CE20 1976

Vu la résolution CA20 27 0332 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 novembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1200603006

CE20 1977

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-036-4 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1207945003

CE20 1978

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le centre Sanaaq qui sera situé au 2205, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1204521010

CE20 1979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la transformation de caractéristiques architecturales en façade arrière soit, la modification d'ouvertures, la modification de balcons, l'ajout d'escaliers et l'agrandissement mineurs en cinq emplacements des bâtiments situés aux 1419-1441, rue Pierce (ensemble résidentiel William-D.-Stroud), immeubles patrimoniaux cités, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1208669001

CE20 1980

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1201024005

CE20 1981

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), aux frais du SPVM de 151 500 \$, pour une période d'un an, soit du 15 juin 2020 jusqu'au 14 juin 2021, renouvelable pour une durée maximale de trois ans;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal et l'Autorité des marchés publics;
- 3- d'autoriser la directrice adjointe du SPVM à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1205326003

CE20 1982

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 octobre 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1208078015

CE20 1983

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2019 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 2 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1207404001

Levée de la séance à 11 h 36

70.001

Les résolutions CE20 1875 à CE20 1983 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville